



Accident avec un chien et indemnisation prejudice corporel

Par Visiteur

Ma femme 68a retraitée s'est fait renverser par un chien; victime d'une fracture du poignet et une autre du bassin, elle est sortie de l'hospital le 20 décembre et doit poursuivre sa rééducation; à quelle indemnité peut elle prétendre de l'assureur du chien.

une déclaration de sinistre avait été établie

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Votre épouse a le droit d'être indemnisée à hauteur de l'intégralité du préjudice qu'elle a subi. De ce fait elle pourra prétendre à une indemnisation de son préjudice corporel, de perte qualité de vie. Ce montant ne peut être chiffré à l'avance tant qu'aucune proposition émanant de l'assurance e n'a été rendue.

Si vous le souhaitez je laisse la discussion ouverte jusqu'à ce que l'assurance vous fasse une proposition afin que nous en discussions.

Cordialement

Par stephane2508

Bonjour,

Je suis aussi en plein dans un dossier d'indemnisation suite à un accident avec un animal qui traversait la route...Moi c'est le Fond de garantie qui doit payer.

J'ai confié mon dossier à un cabinet de recours : dva experts.

Y a un simulateur d'indemnisation pour évaluer ton préjudice corporel : www.dva-experts.com/simulateur/

Je crois qu'il faut d'abord avoir une expertise pour pouvoir calculer tout ca.

Enfin c'est gratuit, donc tu peux toujours t'amuser à faire des essaies...ca donne toujours une idée.

Moi ils m'ont donné pas mal de renseignement gracieux avant que je décide de leur donner mon dossier.

Bon courage,

Cordialement

Par jeandu

bonjour

après plusieurs accidents divers et l'expérience qui va avec je peux vous dire que tout se passe pendant l'expertise médicale [[url=http://www.medecin-dommage-corporel.expert](http://www.medecin-dommage-corporel.expert)]<http://www.medecin-dommage-corporel.expert>[/url]

après tout est affaire d'addition

autant vous dire que si la situation est grave médicalement, y aller seul est un très mauvais pari.

espérant vous aider